

Information à la population

Qualité de l'eau potable

Année 2025

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal de Berolle provient du puits Besson situé en-dessus du village. En cas de problème, le réseau est permutable avec celui de Ballens-Mollens dont les eaux proviennent des captages situés sur la Commune de Mollens et de la nappe du Grand-Marais à Ballens.

Désinfection

Aucune désinfection n'est nécessaire sur nos ressources.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau de boisson comporte 4 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie :

Aucun dépassement des valeurs de qualité n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physiques et chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution) :

Aucun dépassement des valeurs limite d'ordre physico-chimique ou micropolluant n'est à signaler.

Dureté totale : 32,7 soit une eau dure

Température moyenne	°C
Calcium	102 mg/l
Magnésium	17,5 mg/l
Sodium	2,4 mg/l
Potassium	0,5 mg/l

pH	7,4
Chlorures	1,9 mg/l
Nitrates	3,5 mg/l
Sulfates	7 mg/l

Informations utiles :

En cas de questions supplémentaires, de fuites ou d'accidents, le numéro du service de piquet est le :
079 432 45 47 – Coeytaux Yves, Président du Comité Directeur